

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUI 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (35) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (9) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Elodie Larcher – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIE – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL20250623_02

Travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que dans la continuité de la dynamique d'investissement sportif, les élus communautaires souhaitent offrir aux élèves du second degré du bassin de Rocheservière, des installations sportives présentant des conditions matérielles d'enseignement satisfaisantes à l'instar de celles dont bénéficient les élèves du bassin de Montaigu-Vendée dans les pôles sportifs Maxime Bossis et Léonard de Vinci et dont pourront profiter les associations locales en soirée et le week-end.

C'est dans cette optique que la Communauté d'agglomération a décidé de la réhabilitation de la salle intercommunale existante afin de bénéficier d'un équipement sportif aux normes et de qualité. Elle a également envisagé la construction d'une salle multi-activités en extension de la salle, au sein même du pôle sportif, afin de répondre aux besoins du collège de Rocheservière.

Terres de Montaigu a ainsi confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet DGA ARCHITECTES (Les Herbiers), pour mener des études portant sur la réhabilitation de la salle de sports intercommunale et la construction d'une extension intégrant une salle multi-activités et un court de tennis couvert.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été passé sous la forme d'un marché composite avec une partie fixe et une partie accord-cadre à bons de commande pour des prestations ponctuelles. Le montant maximum de commande pour la partie accord-cadre est fixée à 10 000,00 € HT. La partie fixe, réglée par un prix global et forfaitaire, a été conclue avec un taux de rémunération de 7,99% du montant des travaux s'élevant à 1 950 000 € HT (estimation février 2024), soit un forfait provisoire de rémunération de 152 000,00 € HT.

L'Avant-Projet Définitif (APD) et le plan de financement de l'opération ont été validés par le Conseil d'agglomération en date du 03 mars 2025, avec une estimation du coût prévisionnel des travaux établie à 2 508 100,00 € HT.

Les travaux seront réalisés selon une répartition en deux secteurs :

- Le premier secteur concerne les travaux sur le bâti existant à savoir la réhabilitation de la salle de sports intercommunale et les locaux annexes (hall d'entrée principal, rangements, réserves, sanitaires, salle de réunions). Les travaux sur ce secteur représentent une surface globale de 1 456 m² dont 1 058 m² concernent le remplacement du sol sportif, le renforcement de l'isolation et l'embellissement des façades. La mise en œuvre d'un bardage isolé et la reprise d'étanchéité sur les existants permettront le renforcement thermique de la salle. Le revêtement de sol sportif actuellement glissant dans la salle de sports intercommunale sera remplacé par un sol PVC avec de nouveaux tracés sportifs. La modification des locaux complémentaires existants concerne la modification des circulations, la mise en accessibilité du site, la création d'un local technique pour les agents, la création de rangements associatifs adaptés et la création de sanitaires.
- Le deuxième secteur concerne les travaux de construction d'une extension intégrant en rez-de-chaussée un hall d'entrée secondaire, une salle multi-activités avec ses espaces de rangements, 6 vestiaires mutualisés et des sanitaires. A l'étage, le projet prévoit un court de tennis couvert avec ses rangements, accessible depuis le hall d'entrée par un escalier ou un ascenseur. L'extension représente une surface plancher de 1 503 m² dont 352 m² pour la salle multi-activités et 736 m² pour le terrain de tennis couvert.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en avril 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique. Un avis de marché a été publié au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics – BOAMP - (avis n° 25-42060) et sur le site Internet d'annonces légales <https://www.lemoniteur.fr>. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 11 avril 2025. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 16 mai 2025 à 12h00 par voie électronique sur le site <https://www.marches-securises.fr>. Les prestations sont réparties en 18 lots. Chaque lot fait l'objet d'un marché.

Pour certains lots, les candidats avaient l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes :

- 05 : Bardage & couverture métallique – PSE n°1 Remplacement des éléments naturels d'éclairage de la salle de sport ;
- 09 : Menuiseries intérieures – agencement – PSE n°2 Équipements de portes électroniques avec contrôle d'accès ;
- 17 : Électricité – PSE n°3 Remplacement éclairage salle intercommunale ;
- 17 : Électricité – PSE n°4 Ajout prises informatiques salle communale ;
- 17 : Électricité – PSE n°5 Câblage Sonorisation salle intercommunale.

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le mercredi 18 juin 2025 à 14h30 pour étudier l'analyse des offres réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération et attribuer les marchés aux entreprises ou groupements d'entreprises dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Lots	Attributaires	Montant offres de base HT	Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) HT	Montant total base + PSE
01 - Terrassement – Aménagements extérieurs	LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES (Montaigu-Vendée 85)	98 469,07 €		
02 - Renforcement de sol	INCLUSOL (Villeneuve les Béziers 34)	33 350,00 €		
03 - Démolition – Gros œuvre	MRC CONSTRUCTIONS (Montaigu-Vendée 85)	589 748,01 €		
04 - Charpente métallique	ARNAUDEAU (Sallertaine 85)	165 882,14 €		
05 - Bardage et couverture métallique	ARNAUDEAU (Sallertaine 85)	450 980,19 €	Validée + 33 605,11 €	484 585,30 €
06 - Couverture – Etanchéité	TEOPOLITUB (Beaupreau en Mauges 49)	20 132,55 €		
07 - Métallerie	TALON (La Boissière-de-Montaigu 85)	50 226,20 €		

08 - Menuiseries extérieures aluminium	Serrurerie Luçonnaise (Luçon 85)	47 773,00 €		
09 - Menuiseries intérieures – Agencement	BRODU (La Ferrière 85)	112 723,70 €	Validée + 6 217,96 €	118 941,66 €
10 - Cloisonnement – Plafonds plaques de plâtre	BROSSET (Fougeré 85)	54 992,02 €		
11 - Faux plafonds	HERVOUET (Les Brouzils 85)	10 928,95 €		
12 - Carrelage – Faïence	BATICERAM (Gétigné 44)	115 060,65 €		
13 - Peinture	MARTINEAU (Saint-Philbert-de-Bouaine 85)	37 453,43 €		
14 - Sols sportifs	SPORTINGSOLS (Saint-Fulgent 85)	249 731,81 €		
15 - Ascenseur	TK ELEVATOR (Angers 49)	20 400,00 €		
16 - Nettoyage de parachèvement	NIL (Les Sables d'Olonne 85)	11 665,60 €		
17 - Electricité	SNGE (La Roche-sur-Yon 85)	99 800,00 €	Validées PSE 1 + 17 153,10 € PSE 2 + 2 442,99 € PSE 3 + 1 089,28 €	120 485,37 €
18 - Plomberie – Chauffage – Ventilation	SNCV OUEST (La Roche-sur-Yon 85)	219 275,76 €		
TOTAL GLOBAL TRAVAUX		2 388 593,08 €	+ 60 508,44 €	2 449 101,52 €

Il est proposé de retenir toutes les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) des lots concernés.

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Rocheservière n°97.12.23 en date du 14 décembre 2023 et n°92.12.24 en date du 12 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20250303_13 en date du 03 mars 2025 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités - Rocheservière ;

Considérant le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé et présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet DGA Architectes ;

Considérant l'avis de la Commission Commande Publique (CCP) en date du 18 juin 2025, notamment son procès-verbal ;

Vu les crédits prévus aux budgets ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide l'attribution des marchés de travaux aux entreprises susvisées considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation,
- Valide le choix de retenir toutes les PSE sur les lots n°05, n°09 et n°17 concernés,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats de travaux aux entreprises retenues,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
 Daté de signature : 09/07/2025
 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification